

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

**Règlement n° 2026-1055** intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mercier »;

**Règlement n° 2013-906-25** intitulé « Règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2<sup>ième</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : [direction.greffe@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.greffe@ville.mercier.qc.ca).

Donné à Mercier, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026



Denis Ferland, avocat  
Greffier